

APPEP

Association des Professeurs de Philosophie de l'Enseignement Public

www.appep.net

REGIONALE DE LILLE

Rencontre avec Éric LE COQUIL et Jeanne SZPIRGLAS, le 29 mars 2011 à Lille.

Nous remercions chaleureusement Jeanne Szpirglas et Éric Le-Coquil de nous avoir reçus pour faire le point sur un certain nombre de questions que nous avons déjà en partie abordées l'année dernière, lors de notre précédente rencontre, et sur les nouvelles perspectives de l'enseignement de la philosophie comme les modalités de la philosophie avant la Terminale, proposée par une circulaire de l'Inspection Générale.

Le Bilan du Bac 2010 et la session 2011. Mme Szpirglas a rédigé un bilan qui a été transmis sur la liste de diffusion académique le 23 septembre 2010. Les mêmes règles fonctionneront en 2011 : la rotation des séries pour les collègues et le nombre de copies par série qui n'est pas une moyenne, mais un maximum. Le nombre de copies par correcteur a pu être abaissé en 2010 à la faveur d'une actualisation de la liste des correcteurs afin de mobiliser le plus grand nombre de collègues pour cette mission, et d'une légère augmentation du nombre de copies dans les paquets issus de la série L. On obtiendra en 2011 un maximum de 110 copies en L, 120 en S-ES, 135 en séries technologiques.

De même qu'en 2010, les M.A. du privé qui seront convoqués aux corrections auront une formation prise en charge par l'inspection, et leur contrat de travail sera prolongé.

L'entente et l'harmonisation. L'Inspection était soucieuse de trouver des sites sur Lille pour l'entente et l'harmonisation. Cette année, le lieu d'accueil reste Douai pour l'entente. En revanche, nous serons convoqués au Lycée Faidherbe à Lille pour l'harmonisation.

De nombreux collègues ont exprimé le souhait de retrouver les copies-test. Comme annoncé dans le Lettre de rentrée, Mme Szpirglas a rappelé que ces copies-test seraient de retour en accompagnement de nos copies, et que les réunions se feraient comme l'année dernière en petits groupes pour examiner ces 3 copies-test d'une part et 3 autres copies d'autre part, tirées des paquets de copies des collègues.

Il faut préciser le statut des copies-test : elles ne constituent en aucun cas des normes. Comme n'importe quelle autre copie, c'est la singularité absolue de la copie-test qu'il convient d'évaluer, et non pas une représentativité de laquelle on tirerait des règles pour la correction.

Une conférence sur l'évaluation en philosophie, accompagnée d'un atelier, a été organisée par Mme Szpirglas. Le site Philosophie de l'Académie de Lille mettra en ligne des documents qui ont été évoqués par notre conférencier, Vladimir Biaggi, ainsi que le texte de sa conférence. L'année prochaine, une nouvelle journée sur l'évaluation prolongera la réflexion mise en œuvre lors de cette conférence.

Les stagiaires. L'année de stage s'est organisée en attribuant le tutorat aux TZR qui devaient remplacer les stagiaires lors de leurs formations. La continuité du service a ainsi été privilégiée sur l'unité du service. Le dispositif sera reconduit l'année prochaine.

Le PAF Philosophie. Le Plan Académique de Formation est finalisé pour l'année 2011-2012. Éric Le-Coquil insiste sur l'ouverture de stages interdisciplinaires qui viennent augmenter l'offre de formation des professeurs de philosophie :

- un stage avec les Lettres Classiques sur la culture antique en seconde et un autre sur la lecture du *Phédon* de Platon en Terminale (ces deux derniers stages se trouveront dans Gaïa dans le « thème » LET_).
- Un stage Philosophie et Arts plastiques (« Esthétique et pratiques croisées ») et un stage philosophie et musique (« Penser la musique »).

La préparation à l'Agrégation interne sera ouverte entre le 2 et le 27 mai 2011.

La réforme et La Philosophie avant la Terminale. Nous avons posé la question de la réforme des lycées, et du sens de la circulaire proposée par l'Inspection Générale sur la Philosophie avant la Terminale. Mme Szpirglas a rappelé que les deux points sont clairement distincts : les heures investies avant la Terminale ne viennent pas du tout compenser certaines diminutions horaires. Au contraire, le texte de la circulaire réaffirme que les conditions d'enseignement de la philosophie en Terminale sont maintenues. Les dédoublements en séries technologiques et en séries scientifiques peuvent en effet être obtenus en Conseils Pédagogiques.

Nous avons souligné la difficulté d'obtenir ces dédoublements dans la mesure où les dotations ne permettent clairement pas de maintenir les dédoublements qui existaient dans le système précédent. C'est dans le cadre de l'autonomie des établissements que les dédoublements en philosophie pourront être toutefois proposés par certains Chefs d'Établissement.

L'esprit de la Philosophie avant la Terminale ne remet enfin pas en cause la dimension d'initiation en Terminale : la circulaire n'introduit pas la progressivité de l'enseignement de la philosophie au Lycée, ce qui implique que cet enseignement ne peut que se faire en interdisciplinarité, ou bien dans le cadre des programmes de l'ECJS par exemple. Il ne s'agit donc pas d'anticiper le traitement du programme des classes de Terminale en seconde et en première. Il ne s'agit pas de l'expérimentation d'une option philosophie en première.

La Philosophie avant la Terminale ne peut être mise en œuvre que dans le cadre de projets interdisciplinaires et sur la base du volontariat exclusivement. Les projets sont formulés par les professeurs de philosophie en collaboration avec leurs collègues, et non pas imposés par les Chefs d'Établissement.

Les moyens seront ceux accordés par le Rectorat sur les Fonds Académiques, puisque la circulaire est parue avant les Dotations Horaires aux établissements. Les heures consacrées à cet enseignement seront donc rétribuées en HSE (pas en HSA).

L'année prochaine, les projets se feront dans les limites des moyens de la Dotation, mais ne feront pas partie des obligations de service qu'un Chef d'Établissement pourrait imposer. Il n'est cependant pas exclu, dans la perspective de la rentrée 2012, que ces projets puissent faire partie du service des professeurs, puisque ces heures relèveront des moyens horaires propres de l'établissement. Mais il est exclu que ces heures soient imposées.

Mme Szpirglas propose, à titre d'exemple, un scénario possible pour un projet : un professeur de philosophie élabore un projet avec deux collègues, l'un d'une matière scientifique, l'autre d'une matière littéraire. Dans chacun des cours, il fait 3h d'Observation.

Par exemple : 3h d'observation d'un cours sur le « domaine de définition d'une fonction » en mathématiques en classe de 2^{nde} et 3h d'observation d'un cours de Français sur le mouvement littéraire des Lumières en classe de 1^{ère} L.

Il propose ensuite 3h d'intervention dans chacun des cours, par exemple sur le traitement philosophique de la définition sur les heures de Mathématiques, et sur l'opposition « raison et tradition » sur les heures de Français. Les heures d'observation sont rétribuées (soit 6h en tout, soit 6 HSE) et les heures d'intervention sont payées double, soit 6h payées 12 HSE).

ECJS ; Droit et grands enjeux du monde contemporain en filière L. Les programmes de l'ECJS et de la nouvelle option en L (« Droit et grands enjeux du monde contemporain ») sont en consultation sur le site du Ministère. Une nouvelle option s'ouvre en filière L : « Droit et grands enjeux du monde contemporain ». Cet enseignement n'est pas pour l'instant directement ouvert aux professeurs de philosophie alors qu'ils pourraient au contraire y avoir naturellement leur place. Mme Szpirglas propose que la Philosophie soit à l'initiative de la construction d'une formation certifiante, ouverte également aux professeurs d'histoire-géographie et de S.E.S. Cette formation ouvrirait l'accès à la certification qui serait la condition de l'enseignement de cette option.